

Exonhit lance une augmentation de capital réservée éligible au dispositif fiscal de la Loi TEPA

- Augmentation de capital de 1,3 million d'euros, pouvant être étendue à 1,495 million d'euros
- Période de souscription : du 8 juillet 2011 au 7 septembre 2011 inclus
- Prix unitaire de souscription : 2,00 euros par action nouvelle

Paris, France – le 7 juillet 2011 – Exonhit, société de biotechnologie cotée sur Alternext (ALEHT), annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital réservée d'un montant de 1,3 million d'euros (prime d'émission comprise), susceptible d'être portée à 1,495 million d'euros en cas d'exercice de l'option de surallocation, selon les modalités décidées par le Directoire ce jour. Cette opération dirigée par H. et Associés est réservée aux investisseurs intéressés par une réduction de l'impôt sur la fortune (ISF) dans le cadre de la Loi TEPA. Elle servira au financement d'une partie des besoins opérationnels d'Exonhit.

La période de souscription sera ouverte du 8 juillet au 7 septembre 2011. Les demandes de souscription seront traitées par ordre d'arrivée, selon la règle du « premier arrivé, premier servi ». La société se réserve le droit de clôturer l'opération par anticipation si la somme de 1,495 million d'euros est atteinte avant le 7 septembre 2011.

Compte tenu de l'avantage fiscal lié à cette souscription, le prix d'émission a été fixé par le Directoire, dans le cadre de la quinzième résolution votée par l'Assemblée générale mixte du 10 mai 2010, à 2,00 euros, soit une surcote de 0,20 euros par rapport au cours de clôture de ce jour, jeudi 7 juillet 2011.

Cette augmentation de capital représenterait la création de 650 000 titres nouveaux portés à un maximum de 747 500 titres nouveaux en cas d'exercice de l'option de surallocation, soit une dilution maximum de 2,24 % par rapport aux 33 336 579 actions actuellement en circulation.

Les modalités pratiques de souscription sont disponibles sur le site de la société www.exonhit.com, rubrique « Investisseurs / Augmentation de capital TEPA 2011 ».

Cette émission d'actions ne constitue pas une offre au public et n'a, en conséquence, pas été soumise à la procédure de visa de l'Autorité des marchés financiers.

A propos de la Loi TEPA

L'article 16 de la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, dite « Loi TEPA », modifiée par la loi de finances pour 2011 (loi 2010-1657 du 29 décembre 2010, art. 38), permet une réduction d'ISF égale à 50% des sommes investies dans certaines PME éligibles dans la limite de 45 000 euros (soit un versement maximum de 90 000 euros). Afin de pouvoir bénéficier de cette réduction, le souscripteur doit conserver les titres acquis pendant une période minimale de 5 ans.

En outre, les actions nouvelles Exonhit souscrites dans ce cadre ne rentrent pas dans le patrimoine du souscripteur. Elles seront exonérées d'ISF, au titre de l'année 2012 et des années suivantes, sans limitation de montant et sans engagement de conservation.

A propos d'Exonhit

Exonhit (Alternext : ALETH) est une société de biotechnologie axée sur la médecine personnalisée qui développe des produits thérapeutiques et diagnostiques ciblés et innovants, dans l'oncologie et la maladie d'Alzheimer. La Société a une stratégie de développement équilibrée, avec des programmes de recherche internes et des collaborations stratégiques, notamment avec Allergan.

Exonhit est basée à Paris et a une filiale américaine à Gaithersburg dans le Maryland. La Société est cotée sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris et fait partie de l'indice NYSE Alternext OSEO Innovation. Pour toute information complémentaire, visitez le site : <http://www.exonhit.com>.

Avertissement

Ce communiqué comporte des éléments non factuels, notamment et de façon non exclusive, certaines affirmations concernant des résultats à venir et d'autres événements futurs. Ces affirmations sont fondées sur la vision actuelle et les hypothèses de la Direction de la Société. Elles incorporent des risques et des incertitudes connues et inconnues qui pourraient se traduire par des différences significatives au titre des résultats, de la rentabilité et des événements prévus.

En outre, Exonhit, ses actionnaires et ses affiliés, administrateurs, dirigeants, conseils et salariés respectifs n'ont pas vérifié l'exactitude des, et ne font aucune déclaration ou garantie sur, les informations statistiques ou les informations prévisionnelles contenues dans le présent communiqué qui proviennent ou sont dérivées de sources tierces ou de publications de l'industrie ; ces données statistiques et informations prévisionnelles ne sont utilisées dans ce communiqué qu'à des fins d'information.

Contacts

Exonhit

Corinne Hoff
01 58 05 47 04
corinne.hoff@exonhit.com

H. et Associés – Groupe Philippe Hottinguer

Nicolas Déhais
01 55 04 05 51
nicolas.dehais@h-associés.com